

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille VINGT, le onze juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames M FEI DA SILVA, E VALLET, F GRACI, G VERDIER et Messieurs, J.M. FRANCOIS, M. DALVERNY, J. R SAUTTER, J.F. PERRET, P BONALDA, A HINCELIN, G DIVOL,

Représentés : Néant

Absents : Néant

Date de la convocation : 03 juin 2020

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil, JE VALLET a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

2020 - 46- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 25 MAI 2020 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 25 mai 2020 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 25 mai 2020 et ses délibérations.

2020 -47- DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES

La commission communale des finances sera composée de l'ensemble des conseillers municipaux.

Vote à l'unanimité

2020 - 48 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE DES TRAVAUX, DE L'URBANISME, DU PLU

La commission communale des travaux, de l'urbanisme et du PLU sera composée de l'ensemble des conseillers municipaux.

Vote à l'unanimité

2020 - 49 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE APPELS D'OFFRE - RECRUTEMENT

Délégués Titulaires	Délégué Suppléant
-Jean-Marc FRANCOIS - Michel DALVERNY - Mireille FEI DA SILVA - Jean-Robert SAUTTER	- Ghislaine VERDIER - Patrick BONALDA - Emmanuelle VALLET - Jean-François PERRET

Sont élus à l'unanimité

2020 - 50 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE COMMUNICATION

Délégués Titulaires
- Mireille FEI DA SILVA - Jean-Robert SAUTTER - Michel DALVERY

Il est proposé de demandé à M. Tuong LETRIEU de participer à cette commission

Vote à l'unanimité

Il conviendra de faire un compte rendu une fois par an sur les différents projets et réalisations de la commune sur un support papier à distribuer à l'ensemble de la population.

2020 - 51 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE TOURISME ET ENVIRONNEMENT

Délégués Titulaires
- Jean-Robert SAUTTER - Guillaume DIVOL - Mireille FEI DA SILVA - Arnaud HINCELIN - Patrick BONALDA

Sont élus à l'unanimité

2020 - 52 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE AGRICULTURE

Délégués Titulaires
- Arnaud HINCELIN - Patrick BONALDA - Michel DALVERNY - Fanny GRACI

Sont élus à l'unanimité

2020 - 53- DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE ASSOCIATIONS, JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET MANIFESTATIONS

Délégués Titulaires
- Jean-Marc FRANCOIS - Arnaud HINCELIN - Patrick BONALDA - Emmanuelle VALLET - Mireille FEI DA SILVA - Michel DALVERNY

Sont élus à l'unanimité

2020 - 54 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La désignation des membres de cette commission qui, outre le Maire, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, revient au Directeur des services fiscaux, sur la base d'une liste proposée et établie par le Conseil Municipal. Cette liste doit être constituée de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. Après proposition de Monsieur le Maire, ci-après la liste votée, à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
Domiciliés hors de la commune	
Michel GUERBER Denis CHASTANIER	Suzette SABATHIER Serge GREGORY
Domiciliés dans la commune	
Jean-Robert SAUTTER Jean-François PERRET Ghislaine VERDIER Arnaud HINCELIN Mireille FEI DA SILVA Patrick BONALDA Fanny GRACI	Christophe RIGAUD Denis JULLIAN Jean-Claude LEMENTEC Suzanne ROUQUETTE René FAVAND Thérèse VERDIER Alain DIZIER
Domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts	
Michel DALVERNY Claude AUDRAS	Michèle DUFFAUD Bernard HAEGELI

2020 - 55 – OBLIGATION DE DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme, il rappelle l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune, Après proposition du Maire, le conseil :

Vote à l'unanimité moins un vote contre.

2020 - 56 - ADHESION A L'ASSOCIATION BOIS ET COMMUNE FORESTIERES

Monsieur le Maire rappelle que les bénéficiaires ouverts par cette adhésion : la représentation des intérêts de la commune aux échelles départementales, régionale et nationale par le réseau des communes forestières, l'abonnement à lettre d'information, mensuelle, l'accès à l'ensemble des services proposés par l'association. Un accompagnement expérimenté et de terrain dans le cadre de la valorisation de la forêt communale, gestion des risques, maîtrise d'ouvrage, représentation des intérêts de la commune.

Le montant de cette adhésion est en fonction du nombre de la population pour notre commune celle-ci s'élève à 150 euros.

Vote à l'unanimité

2020 - 57 – VALIDATION DES STATUTS DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL ET ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION.

Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu du PETR qui propose qu'une délibération soit prise concernant la mise en place d'une commission de préfiguration du PNR. Cette commission serait pilotée par le PETR. Il s'agit donc de donner notre accord pour adhérer à l'association de préfiguration du PNR et de désigner un titulaire et un remplaçant pour participer à cette commission. Cette commission doit participer à l'élaboration de la charte qui régira le fonctionnement du PNR Monsieur le maire fait part du fait qu'une délibération a déjà été prise dans le sens de l'adhésion au PNR et que si toutefois nous n'étions pas d'accord avec la charte nous pouvons quitter l'association. Monsieur J.R SAUTTER est désigné délégué et M G DIVOL suppléant.

Vote à l'unanimité

2020- 58 – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par « L'Amicale des Pompiers de Méjannes le clap » sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2020. Accord de subventionné à hauteur de 200 €

Vote à l'unanimité

PROJET ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Des contacts ont été pris avec un commercial. Compte tenu du montant élevé de la proposition il convient d'étudier finement la rentabilité du projet en étudiant en particulier les possibilités d'obtention de subvention. Le projet sera donc étudié plus finement pour une décision ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

- **Affichage dans les hameaux** : Afin d'assurer à l'ensemble des administrés une information dans les meilleurs délais, il est nécessaire de s'assurer qu'un correspondant de chaque hameau assure l'affichage. Des élus sont donc désignés pour chacun des hameaux ;
- **Plan des hameaux** : Pas utile pour le moment car la numérotation dans le village et les hameaux va être mise en place prochainement.
- **Annulation droit de terrasse 2020** : un courrier sera adressé à l' « auberge des marronniers » et au « petit rocher » pour confirmer l'annulation du droit de terrasse suite à la crise sanitaire.

- **ENIR 2020 (Ecole Numérique Innovante et Ruralité)** : Une décision sera prise lors de la prise de fonction de la nouvelle direction de l'école car l'adhésion à cette opération qui permet le financement à 50% de matériel informatique nécessite un projet pédagogique. Le maximum de la subvention de l'état s'élève à 7000.00 €. Il conviendra de définir le porteur de projet mairies ou SIRP.
- **2S2C (Sport Sante Culture Civisme)** : Projet qui permet d'assurer l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que les professeurs. Ces personnels seront rémunérés par la collectivité. Toutefois, par le biais de la convention 2S2C, le coût de la prestation est dû par les services de l'état à la collectivité sur la base du constat du nombre de groupes d'élèves accueillis par jour complet. L'application de ce programme dépendra des mesures sanitaires à mettre en œuvre à la rentrée de septembre. Il est précisé qu'il n'apparaît pas normal que la rémunération ne soit pas prise en compte par l'Education nationale.
- **Demande de participation gardiennage ZAE** : La municipalité n'a pas à prendre en charge des dépenses liées à la protection des entreprises privées si ce n'est par sa participation à la police intercommunale.
- **Dissolution association tennis** : Comme suite à la dissolution de l'association qui gérait le tennis un appel est fait pour reprendre cette association ou pour créer une association sportive plus générale.
- **Mise en place d'une commission OLD** : Une commission va être mise en place pour veiller à la bonne application des OLD sur notre territoire communal particulièrement exposé aux risques d'incendie.
- **manifestations cet été** : Annulation de toutes les manifestations publiques suite à la crise sanitaire, seules certaines expositions sont autorisées sous la responsabilité de leurs exposants de même que probablement le Festival de Lussan sous certaines conditions.
- **Le points info tourisme de Lussan** : Sera fermé cet été seuls les bureaux d'Uzès resteront ouverts.
- **Assainissement haut chênes verts** : pas prévu pour le moment car d'autres projets en cours et besoin de subventions ;
- **Fibre Lussan** : en prévision pour début 2021 avant la COVID

Prochain conseil le 09/07/2020, une commission finance est prévue le 07/07/2020

La séance est levée à 22 h 19